

Rapport d'activité du conseil d'éthique 2013

Rapport du président

1. Introduction

Le rapport d'activité 2013 du conseil d'éthique porte sur la période écoulée entre les assemblées annuelles de la SSS-O de septembre 2012 à Vaduz et d'octobre 2013 à Bâle.

Pendant cette période, le conseil d'éthique a tenu trois séances (le 6.12.2012, le 25.4.2013 et le 4.9.2013), ainsi qu'une séance d'information au sujet d'un projet de l'OFS (le 31.1.2013, voir ci-dessous).

2. Membres

Le conseil d'éthique est composé depuis octobre 2011 des membres suivants:

Président	Heinrich Brüngger
Experte	Sylvie Arsever, journaliste (élue lors de l'assemblée annuelle de la SSS-O de septembre 2012)
CORSTAT	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique Genève Georges Ulrich, Statistik Luzern
Confédération	Philippe Eichenberger, Office fédéral de la statistique Jürg Furrer, Office fédéral de la statistique Jean-Claude Wagnon, Administration fédérale des douanes (Vice-président)
Secrétaire	Stéphane Maillard, Office fédéral de la statistique

3. Nouvelle Charte et nouveau règlement du conseil d'éthique

Le 31 mai 2012, l'Office fédéral de la statistique et CORSTAT ont signé la version révisée de la Charte de la statistique publique de la Suisse. Les producteurs de statistiques de la Confédération, des cantons et des villes sont désormais invités à adhérer à la nouvelle Charte. Celle-ci s'appuie largement sur les principes et indicateurs du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (Code of Practice), qui vaut pour les membres du système statistique européen SSE, dont la Suisse fait partie. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, à savoir la deuxième année après l'entrée en vigueur de la Charte révisée, un service fédéral et

14 services régionaux de statistique additionnels ont adhéré à la Charte; en plus de l'OFS, ce sont ainsi en tout 4 services fédéraux et 18 services régionaux qui ont reconnu la validité de la Charte pour leurs activités. La volonté d'adhésion des services de statistique de la Confédération est cependant plutôt faible jusqu'ici.

Conformément au rapport annuel 2012, le conseil d'éthique a décidé de se fixer pour la première fois explicitement des objectifs pour une période de deux ans (2012/2013). Dans le cadre d'un rapport annuel pour une année impaire comme 2013, l'accent est mis sur l'*atteinte* des objectifs fixés l'année précédente (et présentés dans le rapport annuel 2012); il faut toutefois être conscient qu'il s'agit dans plusieurs cas d'activités toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport et que quelques travaux sont encore prévus dans les mois qui restent jusqu'à la fin de l'année.

4. Les activités en vue d'atteindre les objectifs du conseil d'éthique dans le détail

Objectif 1: *Le conseil d'éthique traite rapidement toutes les demandes qui lui parviennent sur la base du règlement et de la procédure définie par ses soins. Après avoir traité une demande, il informe le public du contenu de celle-ci, du résultat de son évaluation et des éventuelles recommandations formulées.*

Pendant la période couverte par le rapport, il n'y a pas eu de demandes conformes à la définition du règlement. Cela indique qu'il n'y a pas de méfiance répandue dans le public, qui considérerait que les différents producteurs de statistiques officielles ne représentent pas la réalité de façon correcte. Le conseil d'éthique procède toutefois aussi à des recherches ponctuelles dans les médias au sujet de doutes et réserves concernant certaines statistiques ou certains projets statistiques particuliers. Il peut, s'il s'agit d'activités provenant de producteurs ayant signé la Charte, agir directement et prendre contact avec les producteurs responsables avant qu'une demande spécifique ne soit déposée. C'est ce qu'il a fait dans un cas (le projet MARS de l'OFS concernant les modules ambulatoires des relevés sur la santé), afin de s'assurer que lors de la conception de cette nouvelle enquête, le principe 11 « Utilisation exclusive » soit respectée de façon la plus complète possible dans toutes les phases.

Objectif 2: *En cas de violation des principes de la Charte de la statistique publique de la Suisse du 31 mai 2012 par des organes de la statistique publique ayant signé cette Charte, le conseil d'éthique complète les dispositions par d'autres s'appliquant à des objets comparables en lien avec les principes de la Charte.*

Les travaux concernant cet objectif ne débuteront que lors de la séance de décembre 2013 et se poursuivront durant la prochaine période de deux ans.

Objectif 3: *Le conseil d'éthique et ses membres s'engagent avec les auteurs de la Charte à ce que la Charte de la statistique publique de la Suisse du 31 mai 2012 soit signée par le plus grand nombre de producteurs, notamment par les signataires de la Charte du 14/24 mai 2002 (et ses modifications du 14/30 novembre 2007) ou par les organes responsables de la statistique fédérale qui produisent régulièrement des statistiques publiques répondant aux exigences du système statistique européen (SSE), conformément à l'accord bilatéral signé par la Suisse et l'UE à ce sujet. Le conseil d'éthique et ses membres sont disposés à discuter des réserves émises par les producteurs de statistiques ou leurs instances supérieures pour signer la Charte et à analyser ces réserves.*

Le président et les membres du conseil d'éthique se sont engagés dans diverses commissions pour la promotion de la nouvelle Charte. À la demande d'un canton, le président s'est occupé de façon approfondie de la situation rencontrée et a répondu aux questions écrites de l'autorité supérieure du service de statistique avec le résultat que ce canton a pu adhérer à la nouvelle Charte.

Objectif 4: *Le conseil d'éthique encourage l'OFS et les autres producteurs de statistiques publiques à introduire dans leurs programmes de formation des modules et des cours sur les principes du Code de bonnes pratiques européen et de la Charte de la statistique publique de la Suisse, et de veiller activement au respect de ces principes.*

Le conseil d'éthique souligne en outre la nécessité que non seulement les nouveaux collaborateurs, mais aussi le personnel existant des services de statistique prennent acte des conséquences pratiques de la Charte et du Code de bonnes pratiques européen. Il propose par ailleurs que sur demande, ses membres participent à des activités de formation à ce sujet.

Objectif 5: *Le conseil d'éthique et ses membres se proposent d'aider les producteurs de statistiques publiques suisses qui le souhaitent à élaborer et à mettre en œuvre d'importantes mesures pour l'application de la Charte, ainsi qu'à élaborer et à adapter les bases légales sur la statistique publique ou à préparer et à réaliser des évaluations.*

Le président du conseil d'éthique a collaboré à un projet lancé par CORSTAT sur l'évaluation du système statistique suisse. Le conseil d'éthique soutient l'idée de procéder à des évaluations volontaires des services de statistique sur la base de la Charte et du Code de bonnes pratiques, mais ne dispose pas d'un mandat ni de propres ressources lui permettant de participer directement à de telles évaluations.

Le groupe de travail de CORSTAT « Critères de qualité lors des sondages » s'est adressé au conseil d'éthique en lui demandant de soutenir leur rapport contenant quelques recommandations. Le conseil d'éthique approuve ces efforts et encourage

CORSTAT à œuvrer dans le sens de recommandations soutenues aussi par les services fédéraux. Il va donc examiner le rapport en question dans la perspective d'accorder son soutien exprès aux recommandations qui y sont formulées.

Objectif 6: *Le conseil d'éthique entend lancer et réaliser deux projets de sa propre initiative pendant la période 2012/2013. Le premier concerne les lignes directrices de l'application de l'aspect de la simultanéité dans la publication des résultats (partie du principe 21); le sujet du deuxième projet sera défini au début de 2013. Le conseil d'éthique informe le public des résultats de chacun de ses projets.*

Une partie importante du travail du conseil d'éthique durant la période couverte par ce rapport a été vouée à son projet sur les *recommandations concernant l'application des éléments « simultanéité » et « possibilité d'information anticipée » lors de la publication de résultats par la statistique publique*. Une ébauche discutée à plusieurs reprises au sein du conseil d'éthique a été soumise fin mars à l'OFS et à CORSTAT pour prise de position. Lors de sa séance de début septembre, le conseil d'éthique a tenu compte de leurs remarques et propositions dans toute la mesure du possible; tous les services de statistique ayant adhéré à la nouvelle Charte sont désormais invités à une prise de position. L'adoption de la version définitive par le conseil d'éthique est prévue début 2014.

Il s'agit de la première fois que le conseil d'éthique essaie de compléter un principe de la Charte par des recommandations sous forme de lignes directrices, afin d'aider les producteurs à mettre ce principe en pratique. Ceci a pris plus de temps que prévu, l'éventail des pratiques existantes étant très vaste. Le conseil d'éthique a décidé lors de sa dernière séance de renoncer à lancer un autre projet de sa propre initiative pendant cette période de deux ans.

Objectif 7: *Le conseil d'éthique intensifie les travaux de relations publiques, afin d'être reconnu dans les milieux de la statistique publique et dans le public en général comme une instance fiable pour l'évaluation de questions touchant l'intégrité des statistiques publiques. Le site Web du conseil d'éthique sera remanié et mis à jour régulièrement.*

En été 2013, le conseil d'éthique a conclu un accord avec LUSTAT pour le remaniement et à la mise à jour de son site Web et a pris connaissance avec satisfaction de la progression technique des travaux lors de sa dernière séance. Le nouveau site Web sera ouvert au public en allemand et en français le 1.1.2014 avec les adresses www.ethikrat-stat.ch et www.conseilethique-stat.ch. Le conseil d'éthique remercie vivement l'ancien responsable de son site Web, Diego Kuonen, pour ses bons services durant maintes années.

Par ailleurs, une interview du président du conseil d'éthique a paru dans le bulletin de la Swiss Statistical Society ainsi que dans la revue Dati - Statistiche e società.

Activités internationales: Le président du conseil d'éthique a été invité par le European Statistical Governance Advisory Board, une sorte de conseil d'éthique de

la statistique de l'UE, à une séance qui a eu lieu le 18.12.2012 à Bruxelles. Elle était consacrée à l'échange d'expériences entre commissions nationales et commission de l'UE créées spécifiquement pour cette fonction.

5. Évaluation globale

Les travaux du conseil d'éthique se sont intensifiés durant la période couverte par ce rapport, en raison du catalogue d'objectifs plus ample dont il s'est chargé. Le président remercie tous les membres et le secrétaire pour leur engagement généreux. Au vu du faible nombre de séances, il n'est pas étonnant que tous les objectifs n'aient pas été atteints jusqu'à fin 2012. Il s'agit néanmoins de tenir compte du fait que les objectifs 2012/2013 n'ont été établis qu'au milieu de l'année 2012. C'est pourquoi ils seront fixés déjà début 2014 pour la prochaine période de deux ans. Il est également probable qu'à partir de 2014, le nombre de séances régulières du conseil d'éthique doive passer de 3 à 4, voire 5 séances.

HB/13.09.2013